

Glasroc F

Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

Noms commerciaux:	Glasroc F (Riflex et Ridurit)
Utilisation de la substance / du mélange:	Produit de construction, panneau d'aménagement universel
Fabricant / Fournisseur:	Rigips SA Gewerbepark 5506 Mägenwil Suisse Tél. +41 62 887 44 44 info@rigips.ch

Identification des dangers

Classification

Non soumis à l'étiquetage.

Veuillez cependant tenir compte des informations fournies par cette fiche de données de sécurité.

Indications supplémentaires pour l'homme et l'environnement / Dangers spécifiques

En cas de contact avec les yeux, la peau et les muqueuses, des irritations peuvent apparaître. La mise en œuvre du produit sans gants de protection et avec des habits qui ne sont pas appropriés peut avoir pour conséquence la formation d'égratignures.

Composition / Informations sur les composants

Description

Sulfate de calcium avec additifs (comme des fibres de verre) et une fibre de verre intégrée (fibres minérales artificielles).

Selon la loi relative aux produits chimiques § 3, al. 5, ce produit doit être considéré comme un produit industriel. Les produits industriels sont des substances ou des préparations ayant un type, une surface et une forme spécifiques, et dont la fonction est plus déterminante que la composition chimique.

CaSO ₄ x 2 H ₂ O	No CE (EINECS): 231-900-3	Sulfate de calcium
	N° CAS: 7778-18-9	Acide sulfurique, sel de calcium (1:1)

Composants dangereux / Contamination dangereuse

Aucun(e)

Indications supplémentaires

La mise en œuvre de ce produit peut provoquer la libération de poussières de fibres (définition selon TRGS 905). Les fibres minérales artificielles contenues dans le produit (fibre de verre) ne sont pas respirables, car elles ont un diamètre > 10 µm. Selon TRGS 900, sont classées comme respirables les fibres d'une longueur > 5 µm, d'un diamètre > 3 µm et d'un rapport longueur/diamètre > 3:1 (fibres WHO) pour lesquelles une valeur atmosphérique limite (concentration de référence technique TRK) de 500'000 fibres/m³ s'applique.

État 09/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

N° EC (EINECS)	N° CAS	Désignation	Valeur atmosphérique limite MAK TRGS 900
231-900-3	7778-18-9	CaSO ₄	6 mg/m ³ (fraction alvéolaire)

Le sulfate de calcium et le graphite ne sont pas soumis à l'étiquetage selon les directives CE et la réglementation sur les substances dangereuses.

Mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

Si des irritations se manifestent, emmener les personnes concernées à l'air libre.

En cas de contact avec la peau

Laver minutieusement les surfaces cutanées concernées sous l'eau courante. Ensuite, laver avec du savon. Si les problèmes de peau persistent, consulter un médecin.

En cas d'absorption

Rincer la bouche, donner beaucoup d'eau à boire.

En cas de contact avec les yeux

Laver immédiatement avec une grande quantité d'eau propre. Consulter un ophtalmologiste.

Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

Tous les moyens d'extinction sont appropriés.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Aucun

Dangers particuliers émanant de la préparation elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés

Aucun

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Aucun

Indications supplémentaires

Le produit n'est pas combustible.

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles

Aucune

Précautions en matière d'environnement

Pas nécessaire.

Méthodes de nettoyage / d'absorption

Absorber mécaniquement, à l'état sec.

État 09/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

Manipulation et stockage

Indications pour une manipulation sûre:

Éviter de libérer ou de soulever des poussières lors de la manipulation du produit. Veiller à ce que l'aération du lieu de travail soit bonne, les portes et les fenêtres doivent rester ouvertes. Maintenir le lieu de travail propre. Passer l'aspirateur au lieu d'essuyer. Dans la mesure du possible, utiliser des matériaux préfabriqués. Ne déballer les produits emballés qu'une fois arrivés sur le lieu de mise en œuvre. Découper de préférence au couteau sur un support solide. En cas de mise en œuvre à l'aide de machines dans des installations stationnaires, utiliser des outils avec système d'aspiration et dépoussiéreur.

Conditions de stockage et de conditionnement:

Aucune condition particulière.

Incompatibilités de stockage:

Aucune.

Autres conditions de stockage:

Entreposer au sec.

Classe de stockage:

LGK 13 / solides non combustibles

Utilisation particulière:

Néant

Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Valeurs limites d'exposition

Désignation	Valeur atmosphérique limite	Type
CaSO ₄	6 mg/m ³ (fraction alvéolaire)	MAK TRGS 900

Équipements de protection individuelle:

Informations sur l'hygiène au travail

En cas de peau sensible, utiliser une crème de protection cutanée grasse contenant des tanins. Après le travail, rincer les parties du corps exposées sous l'eau courante.

Protection respiratoire

En cas d'émission de poussière, porter un masque de protection respiratoire avec filtre FFP 1.

Protection des mains

Pas nécessaire.

Protection oculaire

En cas d'émission de poussière, porter des lunettes de protection avec protection latérale.

Protection corporelle

Porter des habits de travail légers et fermés.

État 09/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

Propriétés physiques et chimiques

Aspect / Apparence

Forme: Produit sous forme de plaque
Couleur: blanc-beige, blanc-gris

Odeur

sans odeur

Informations relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Valeur pH: non pertinente dans l'état de livraison
en mise en suspension aqueuse 6-9
Changement d'état point/plage de fusion: Pas applicable
Température d'allumage: Pas applicable
Température d'auto-allumage: Pas applicable
Densité: env. 1.0 g/cm³
Solubilité dans l'eau: env. 2 g/l

Autres informations

Décomposition thermique du plâtre:
Dans CaSO₄ et H₂O env. 140°C (env. 413 K)
Dans CaO et SO₃ env. 1000°C (env. 1273 K)

Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Aucune réaction dangereuse connue.

Substances à éviter

Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux

Aucun

Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Les toxicités aiguës de ce produit ne sont pas connues. Non toxique, non irritant.

Indications supplémentaires

Selon notre expérience et les informations dont nous disposons, ce produit n'a aucun effet nocif pour la santé en cas d'utilisation adéquate et de manipulation conforme.

Données environnementales

Le produit correspond aux critères écologiques.

État 09/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

Considérations relatives à l'élimination

Produit

La réutilisation des restes de produit n'est pas soumise aux dispositions de la Loi sur le cycle des matières et les déchets (pas de déchets, mesure de réduction des déchets).

Déchets de construction et de démolition

Récupération: Déchets ne nécessitant pas de contrôle pour la récupération.

Élimination: Élimination par décharge, classe de décharge 1 et 2 selon l'Ordonnance sur le dépôt de déchets.

Déchets nécessitant une surveillance pour la récupération. Processus de certification simplifié (preuve de la faisabilité des opérations de prise en charge et d'élimination).

Recommandation

Code de déchet selon AVV	Désignation	Origine des déchets
170802	Matériaux à base de plâtre à l'exception de ceux qui tombent sous le chiffre 170801	Déchets de construction et de démolition
170801	Matériaux à base de plâtre qui sont pollués par des substances dangereuses.	Déchets de construction et de démolition
170107	Mélanges de béton, briques, carreaux, tuiles et céramique, à l'exception de ceux qui tombent sous le chiffre 170106.	Déchets de construction et de démolition
170904	Déchets de construction et de démolition mélangés, à l'exception de ceux qui tombent sous les chiffres 170901, 170902, 170903.	Déchets de construction et de démolition

Les numéros de nomenclature des déchets indiqués sont des recommandations et informent sur les éventuels codes de déchet, qui doivent éventuellement être adaptés en fonction de l'origine effective des déchets. Les prescriptions locales et nationales doivent également être respectées!

Informations relatives au transport

Ne représente pas un produit dangereux selon les prescriptions de transport nationales et internationales.

Informations relatives à la réglementation

Étiquetage

Non soumis à l'étiquetage selon la Directive sur les préparations 1999/45/CE.

Directives nationales

Le sulfate de calcium n'est pas soumis à l'étiquetage selon la réglementation sur les substances dangereuses (Allemagne: GefStoffV).

Ce produit ne génère pas de déchets nécessitant un contrôle particulier selon la réglementation sur la destination des déchets (Allemagne: AbfBestV).

TRGS 900: CaSO_4 MAK = 6 mg/m³ (fraction alvéolaire)

État 09/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.

Classe de danger pour l'eau:

Sulfate de calcium: WGK 1 (substance type, numéro d'identification 325) VwVwS du 17.05.1999 (BAnz. 98a du 29.05.1999)

Préparation: WGK 1 (calcul selon annexe 4 VwVwS)

Autres informations

Phrases de risque et formulations importantes

Aucune

Autres informations

Les informations de cette fiche de données techniques correspondent au stade actuel des connaissances. Elles décrivent le produit exclusivement en ce qui concerne les impératifs de sécurité et ne représentent aucune garantie des propriétés du produit décrit. Elles ne peuvent ni être modifiées, ni être transmises sur d'autres produits.

État 09/2015

Les informations de cette brochure sont basées sur nos connaissances techniques et notre expérience actuelles. Elles sont à prendre comme lignes directrices et ne dispensent pas l'utilisateur de nos produits de les tester en fonction des conditions particulières dans lesquelles il travaille, toutes les influences possibles ne pouvant être prises en compte ici. Les propriétés du produit ou son aptitude à correspondre à un usage précis concret n'ont donc pas de caractère juridique contraignant. Il appartient à l'utilisateur du produit de respecter les dispositions légales et les directives existantes. Nous nous réservons le droit de modifier cette fiche en raison d'éventuels progrès techniques.